Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE MUSICOLOGIE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BC03 : communication en français et en langue étrangère

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-MUSI-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3, indicatif et à fixer par l'établissement**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Synthèse de documents : conceptions de la communication musicale** (3 questions) — **Page 3**
2. **Écriture personnelle : compréhension et expérience musicale** (1 question) — **Page 5**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://licencemusicologie.fr/assets/annales/licence-musicologie/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Musicologie - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents : conceptions de la communication musicale

Le dossier confronte un extrait adapté de Rousseau sur le pouvoir expressif de la mélodie et un texte contemporain sur la relation entre intention musicale et interprétation. Le candidat compare objectivement leurs idées sur la capacité de la musique à communiquer sans mots, puis rédige une synthèse organisée.

Préparation de la synthèse

Question 1.1. Pour chacun des documents DT 1 et DT 2, formulez en une phrase la thèse défendue sur la capacité de la musique à communiquer et complétez la première ligne du DR 1.

Pour la première ligne du DR 1, distinguez le pouvoir expressif de la mélodie chez Rousseau et le sens ouvert de la musique dans le texte contemporain. DT 1 relie les sons organisés aux affections et aux sentiments. DT 2 reconnaît une communication musicale, mais précise qu'elle ne transmet pas toujours un message déterminé et que son sens n'est pas entièrement fixé.

Document	Thèse sur la communication musicale
DT 1 : Rousseau	La mélodie peut signifier les affections et les sentiments.
DT 2 : texte de réflexion	La musique communique des impressions, mais leur sens reste ouvert à l'interprétation.

DR 1 : thèses renseignées

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : texte de réflexion
Thèse sur la capacité de la musique à communiquer	Mélodie : signes des sentim	Sens ouvert à l'interprétation
Arguments ou éléments explicatifs		
Place de l'auditeur et de l'interprétation		
Convergence ou différence avec l'autre document		

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 : la mélodie signifie les sentiments. DT 2 : la musique communique, mais son sens reste ouvert à l'interprétation.

Question 1.2. Relevez et confrontez les arguments ou exemples mobilisés par les deux documents. Complétez les lignes correspondantes du DR 1 en distinguant les convergences et les différences.

Pour compléter les lignes suivantes du DR 1, relevez les éléments propres à chaque document, puis confrontez-les :

- **Arguments :** DT 1 associe l'organisation des sons à l'évocation de la voix et des passions. DT 2 cite le timbre, le rythme, la dynamique, les formes, ainsi que les titres et indications qui orientent l'écoute.
- **Auditeur :** chez Rousseau, il reçoit la mélodie comme signe des sentiments ; dans DT 2, il interprète les indices selon ses habitudes et ses références, avec l'influence du contexte.

- **Convergence et différence :** les deux reconnaissent une expression musicale. Rousseau insiste sur les passions ; DT 2 sur la diversité des interprétations et les conventions partagées, comme le rythme de danse ou le signal sonore.

DR 1 : arguments et confrontation

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : texte de réflexion
Thèse sur la capacité de la musique à communiquer		
Arguments ou éléments explicatifs	Sons organisés, passions	Timbre, rythme, contexte
Place de l'auditeur et de l'interprétation	Réception des signes	Interprétation variable
Convergence ou différence avec l'autre document	Expression des passions	Conventions et diversité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Convergence : la musique peut exprimer et communiquer. Différence : Rousseau insiste sur les passions, DT 2 sur la diversité des interprétations et le contexte.

Synthèse rédigée

Question 1.3. Rédigez une synthèse de 350 mots au maximum, comportant une introduction, un développement organisé et une conclusion. Répondez à la problématique en confrontant les deux documents de façon ordonnée, en restituant fidèlement leurs idées et sans jugement personnel. La fidélité au corpus, l'organisation de la confrontation, la clarté et la correction de la langue sont évaluées.

Les documents examinent la capacité de la musique à communiquer sans mots. Dans l'extrait adapté de l'*Essai sur l'origine des langues*, Rousseau distingue la perception des sons de leur signification. La mélodie peut devenir un signe des affections et des sentiments lorsque les sons sont organisés de manière à évoquer la voix et les passions.

Le texte contemporain nuance cette conception : une œuvre ne transmet pas toujours un message précis comme une phrase. Les titres, les indications du compositeur et les paramètres musicaux orientent l'écoute sans en imposer totalement le sens. Les impressions varient selon les habitudes et les références culturelles. Toutefois, des conventions partagées, comme un rythme de danse ou un signal sonore, rendent possibles des reconnaissances communes.

Les deux documents attribuent donc à la musique un pouvoir expressif, mais insistent sur des aspects différents. Rousseau met en avant l'expression des sentiments par la mélodie ; le texte contemporain décrit une communication où l'œuvre propose des indices, que l'auditeur interprète dans un contexte. L'émotion ressentie ne correspond pas nécessairement à celle imaginée par le compositeur.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La musique communique des émotions et des impressions, mais leur sens se construit entre l'œuvre, l'auditeur et le contexte.

2. Écriture personnelle : compréhension et expérience musicale

Le candidat réfléchit à la diversité des interprétations d'une œuvre musicale et à la possibilité qu'elle soit comprise de la même manière par tous. Il peut mobiliser les documents, ses connaissances en musicologie, ses lectures, sa pratique musicale ou son expérience d'auditeur, en s'appuyant sur des exemples précis.

Réflexion argumentée

Question 2.1. Répondez à la question : « Une œuvre musicale peut-elle être comprise de la même manière par tous ses auditeurs ? » Rédigez une réponse argumentée et structurée, présentez une position nuancée et appuyez-la sur au moins deux exemples précis issus de votre culture musicale ou de votre expérience. Longueur indicative : 400 à 600 mots.

Une œuvre musicale peut être comprise de façons différentes, même si certains de ses repères sont partagés. Contrairement à une phrase, elle ne fixe pas toujours un message précis : les auditeurs interprètent ses sons selon leur culture, leur expérience et le contexte d’écoute.

Dans le premier mouvement de la Cinquième Symphonie de Beethoven, le motif initial, immédiatement reconnaissable, peut évoquer la lutte ou l’urgence. Ces impressions ne conduisent toutefois pas tous les auditeurs à la même interprétation. À l’inverse, une valse de Johann Strauss permet généralement de reconnaître une danse grâce à son rythme ternaire, sans imposer à chacun une émotion identique.

Le contexte modifie également la réception : La Marseillaise peut être entendue comme hymne patriotique, chant historique ou musique de cérémonie. Ainsi, l’œuvre et ses conventions orientent l’écoute, mais ne déterminent pas entièrement le sens reçu.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les auditeurs peuvent partager des repères musicaux, sans pour autant comprendre une œuvre ni ressentir ses émotions exactement de la même manière.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • LICENCE MUSICOLOGIE

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette proposition d'évaluation du bloc BC03, session 2026, porte le code 26-LIC-MUSI-EP1 et dure 2 heures, avec un coefficient indicatif de 3 à fixer par l'établissement. Sur la communication musicale, de Rousseau à l'interprétation contemporaine, elle évalue la comparaison objective de documents, la synthèse organisée et l'écriture personnelle argumentée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Chez Rousseau, la mélodie peut faire des sons des signes d'affections et de sentiments par leur organisation expressive.
- Une œuvre musicale ne transmet pas toujours un message déterminé comparable à celui d'une phrase.
- Le timbre, le rythme, la dynamique et les formes suscitent des impressions qui varient selon les auditeurs et leurs références.
- La communication musicale associe les indices de l'œuvre, leur interprétation par l'auditeur et le contexte d'écoute.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les deux documents et restituez leurs idées sans ajouter d'opinion personnelle.
- Respectez la structure introduction, développement organisé et conclusion, ainsi que la limite de 350 mots.
- Pour l'écriture personnelle, défendez une position nuancée et développez au moins deux exemples précis en 400 à 600 mots.
- Soignez la clarté, l'organisation et la correction de la langue, critères explicitement pris en compte pour la synthèse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse sans simplement résumer les deux documents l'un après l'autre ?

Repérez d'abord la thèse et les arguments de chaque document dans le DR 1. Organisez ensuite le texte autour de leurs convergences et différences, avec une introduction, un développement comparatif et une conclusion, sans ajouter votre avis.

Q : Comment distinguer le pouvoir expressif décrit par Rousseau de l'interprétation abordée dans le DT 2 ?

Rousseau insiste sur le pouvoir expressif de la mélodie, qui peut signifier des affections et des sentiments. Le DT 2 souligne que le sens proposé par l'œuvre reste ouvert et varie selon les auditeurs et le contexte.

Q : Comment répartir les deux heures et que signifie le coefficient affiché ?

Le sujet attribue 11 points à la synthèse et 9 à l'écriture personnelle, mais ne prescrit aucune répartition du temps. Le coefficient 3 est indicatif et doit être fixé par l'établissement certificateur.

Q : Quels critères faut-il respecter pour réussir les productions écrites ?

Pour la synthèse, le sujet cite la fidélité au corpus, l'organisation de la confrontation, la clarté et la correction de la langue. L'écriture personnelle doit être structurée, nuancée et appuyée sur au moins deux exemples précis.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencemusicologie.fr/assets/annales/licence-musicologie/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Musicologie - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Musicologie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.